

**L**UTTONS contre la  
**P**RÉCARISATION et la  
**P**RVATISATION de la  
**R**ECHERCHE !

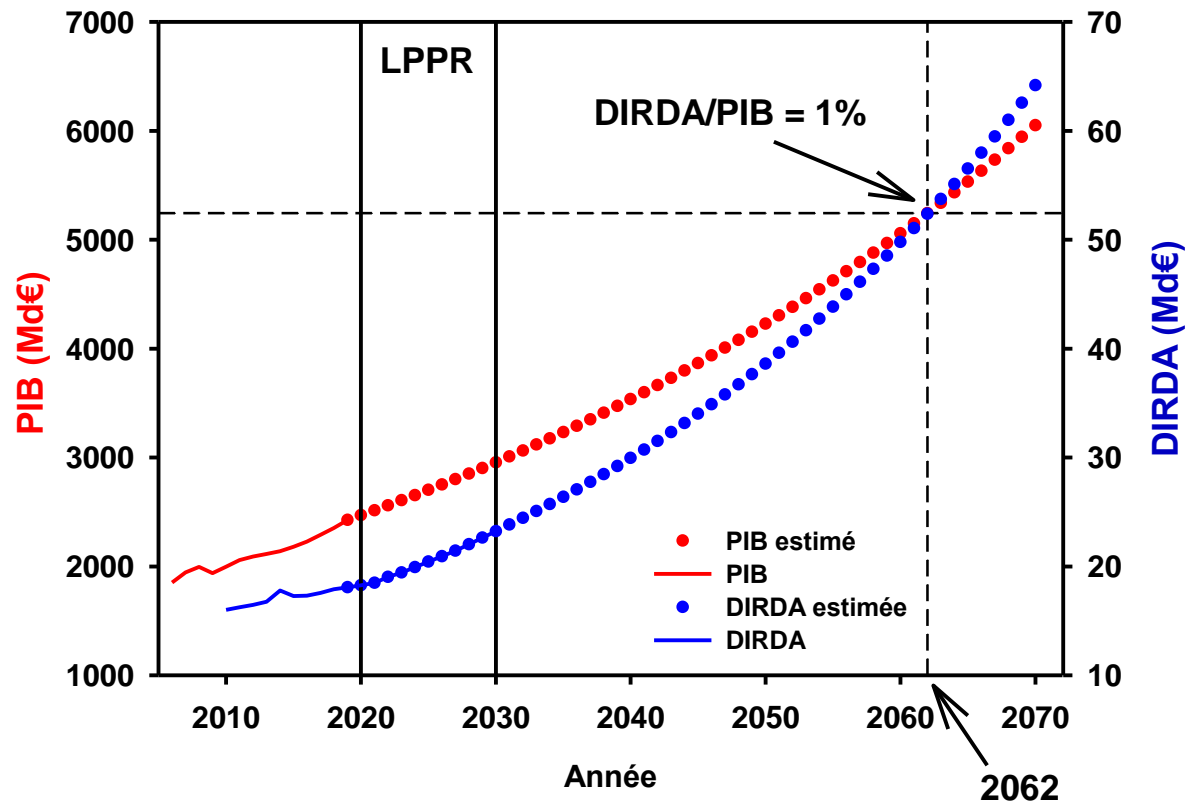


# La LPPR c'est...

En moyenne 500M€ de plus par an pendant 10 ans.

En projetant \* un tel « effort » consenti il faudra attendre **2062** pour atteindre l'objectif fixé d'une dépense intérieure de recherche publique (DIRDA\*\*) s'élevant à 1% du PIB\*\*\*.

C'est ça une « réforme ambitieuse » principalement « budgétaire » ?



\* Pour cette projection, nous avons converti cet « effort » en augmentation proportionnelle (variation exponentielle), car si nous nous en tenons à +500M€ par an, aucune chance d'atteindre les 1%, on recule par rapport à cet objectif !

\*\* DIRDA : Dépense Intérieure de Recherche Développement des Administrations

\*\* En se basant sur l'évolution moyenne du PIB depuis 2009, donc incluant la période de récession, et donc dans la projection la plus favorable pour atteindre l'objectif fixé.

# Avec la LPPR...

Pas d'augmentation directe des crédits de base des laboratoires et des services... Mais **1Md€ de plus pour l'ANR** au bout de 7 ans.

Et c'est le préciput sur les projets gagnés qui financera les établissements...

De fait, il est préconisé dans le rapport que les crédits des organismes ne soient plus pérennes !

*(Articles 2, 11 et rapport annexé)*

Autant dire que la chasse aux contrats n'est pas près de s'arrêter...

... Malgré tout ce qu'elle comporte de gaspillage d'argent public, car en masse salariale, le temps total passé à chercher des contrats est à peu près équivalent à ce que le contrat retenu rapporte !

... Et tout ce qu'elle implique en termes de développement de la précarité.

**Avec ces 1Md€ on aurait pu embaucher et faire bosser plus de  
9500 titulaires.\***

*\* Sur la base du coût d'un emploi entièrement environné au CNRS soit 105000€*

# Avec la LPPR...

Tu pourras rester précaire toute ta vie...

Mais, ça s'appellera **un CDI** !



*(Article 5 du projet de loi)*

Et c'est comme ça que le Ministère envisage d'« améliorer l'attractivité des métiers scientifiques » !

# La LPPR crée le CDI de projet scientifique...

*(Article 5 du projet de loi)*

Il faut lire :

**Contrat à durée indéfinie et à dépendance infinie**



Et c'est comme ça que le Ministère envisage d'« améliorer l'attractivité des métiers scientifiques » !

# Avec la LPPR...

Si tu veux faire de la recherche dans le privé,

toi aussi tu auras droit à la précarité :

quatre ans de CDD avant une éventuelle CDIisation

au lieu des 18 mois inscrits dans le code du travail...



*(Article 4 du projet de loi)*

C'est comme ça que le Ministère envisage d'« améliorer l'attractivité des métiers scientifiques » !

# Avec la LPPR...

Ton collègue ou ton chef pourra exploiter **TES** résultats :

- pour monter une entreprise
- ou dans une entreprise à laquelle il « apportera son concours »

Il pourra alors :

- Avoir des parts dans l'entreprise (qu'il pourra garder même s'il n'y travaille plus),
- Avoir des revenus complémentaires qu'il pourra cumuler avec son salaire,
- Obtenir une promotion même s'il reste dans la boîte et ce, sûrement avant toi, car il aura coché la case « valorisation » dans son dossier !

*(Articles 12 et 13 du projet de loi)*

Et oui, les EPST doivent être le « ***bras armé de l'ESRI au service de la relance*** » !

*(Rapport annexé au projet de loi)*

# Une autre loi de programmation POUR la Recherche pourrait...

**Supprimer le Crédit d'Impôts Recherche (CIR)...** (qui est une niche fiscale distribuée au privé quasiment sans aucun contrôle, comme le souligne la cour des comptes)

... et utiliser les 6.5Md€ pour **embaucher et faire bosser plus de 60 000 titulaires.\***

Au lieu de ça, **la LPPR prévoit de renforcer le CIR !**

*(Rapport annexé au projet de loi)*

\* Sur la base du coût d'un emploi entièrement environné au CNRS soit 105000€





**L**UTTONS contre la  
**P**RÉCARISATION et la  
**P**RVATISATION de la  
**R**ECHERCHE !



**NON à la LPPR**

**L**UTTONS contre la  
**P**RÉCARISATION et la  
**P**RVATISATION de la  
**R**ECHERCHE !



**NON à la LPPR**

**Toutes et tous mobilisé-e-s le 8 juillet**  
*Jour du passage du projet de loi en conseil des ministres*